



**SYSTÈME D'EXAMEN ET DE SOUTIEN DE LA
MISE EN ŒUVRE DE LA CIPV (IRSS)**

RÉUNION DES 21-22 MARS 2013

*Point 10 b) de l'ordre du jour – Surveillance
de l'utilisation des normes internationales*

La communication ci-après, reçue le 11 mars 2013, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

1 INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point sur les activités du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) de la CIPV. L'idée de l'IRSS est née d'une proposition de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) de la CIPV visant l'établissement d'un éventuel mécanisme de la CIPV relatif à la conformité. Ce mécanisme a été examiné et écarté en 2007 parce qu'on considérait qu'un mécanisme de mise en conformité (mise en application) n'était pas prévu dans la CIPV et allait à l'encontre de la philosophie générale de la CIPV, qui met l'accent sur la coopération, l'harmonisation des mesures fondées sur des principes scientifiques et l'échange de renseignements pour prévenir l'introduction et la diffusion de parasites.

2. Par conséquent, le programme IRSS a été développé en tant que moyen proactif d'identifier le degré de mise en œuvre de la CIPV et de ses normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), de déterminer les difficultés liées à la mise en œuvre et de fournir un soutien pour renforcer la mise en œuvre future, tout cela hors du contexte de la conformité. Le programme IRSS a été adopté en 2008 par la CMP, qui a alors souligné son importance pour la mise en œuvre à la fois de la CIPV et des NIMP. Il a été lancé en 2011 grâce aux généreuses contributions financières de l'Union européenne.

3. L'IRSS est un programme propre à la CIPV, qui en est désormais à sa deuxième année d'application et révolutionne la manière dont la CIPV aborde la fourniture aux Parties contractantes d'un soutien visant à améliorer la mise en œuvre de la CIPV et de ses normes. L'IRSS fonctionne selon une approche non conflictuelle fondée sur l'analyse de la situation et des difficultés relatives à la mise en œuvre et sur l'identification des possibilités d'amélioration. Cela implique diverses interventions, y compris des révisions des NIMP pour en améliorer la clarté, le renforcement des systèmes d'information du Secrétariat fondés sur des renseignements récoltés par le biais d'analyses de l'IRSS et l'orientation du soutien au renforcement des capacités phytosanitaires mondiales et nationales pour qu'il réponde aux besoins spécifiques identifiés.

4. Cette approche offre des avantages évidents aux Parties contractantes, au Secrétariat de la CIPV et aux donateurs. Ces avantages comprennent la faculté:

- d'établir des informations de référence relatives à la mise en œuvre de la CIPV et de ses NIMP;
- d'identifier les limites techniques, politiques et autres de la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial;

- d'utiliser ces renseignements sur les limites de la mise en œuvre pour améliorer les activités de renforcement des capacités visant à résoudre les problèmes spécifiques rencontrés par les Parties contractantes;
- de surveiller, favoriser et soutenir une mise en œuvre harmonisée de la CIPV et de ses NIMP;
- d'identifier et de résoudre les problèmes émergents et potentiels de mise en œuvre;
- d'identifier les forces et les faiblesses des normes (NIMP) adoptées et de présenter des recommandations en vue de leur amélioration à l'occasion de leur révision.

5. L'IRSS est une activité transversale du Secrétariat de la CIPV qui requiert une étroite collaboration entre les trois unités principales de cette entité (chargées respectivement de l'établissement des normes, du renforcement des capacités et de l'échange d'informations) ainsi qu'avec les principales structures de gouvernance de la CIPV (Bureau de la CMP, Comité des normes, Organe subsidiaire pour le règlement des différends, Comité pour le renforcement des capacités). Un groupe chargé de l'examen triennal, composé de membres des structures précitées et du Secrétariat de la CIPV, a été créé pour examiner chaque année les activités de l'IRSS et présenter un rapport final à la fin du cycle de financement initial de trois ans.

2 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

6. Le cycle triennal de l'IRSS a pu être financé grâce à un investissement de l'Union européenne (UE), d'un montant total de 1,2 million d'euros. Les deux premières années du cycle s'achèveront en mars 2013. L'Union européenne a indiqué qu'elle soutenait une réduction du financement pour le deuxième cycle triennal. Les Parties contractantes à la CIPV, les donateurs bilatéraux, les partenaires et autres parties intéressées sont invités à soutenir le programme IRSS en fournissant un financement complémentaire qui permette le maintien de ses activités et de sa dynamique. Un financement durable à long terme favoriserait la planification et, donc, la poursuite de cette initiative très efficace.

7. Le projet a suscité de nombreuses réactions positives en raison de son approche unique de l'analyse de la mise en œuvre et de la mise au point de solutions de soutien adaptées aux besoins identifiés des Parties contractantes. Cependant, l'utilité des études de l'IRSS est mise en cause par un manque de fonds pour la traduction, laquelle permettait de rendre les produits générés jusqu'à présent bien plus largement accessibles à toutes les parties intéressées.

8. Les principaux examens, actions et activités de soutien menés à bien par le biais de l'IRSS sont résumés ci-après:

Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre – Principales actions jusqu'en mars 2013

Projet IRSS: Réalisations en matière de soutien de la mise en œuvre	
Activité	Résultat
<p>Page Web de l'IRSS sur le Portail phytosanitaire international (PPI): un site test a été conçu. Lancement en 2013. Le site comportera les rubriques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Country Profiles Area (profils de pays), incluant les données phytosanitaires sur le commerce des plantes et produits végétaux; • Helpdesk and Tools (Centre d'assistance et outils), comprenant un forum de discussion, des questions fréquemment posées et l'accès à des bases de données utiles, telles qu'une liste de consultants experts dans le domaine phytosanitaire, une base de données mondiale sur les activités phytosanitaires et un espace de stockage de ressources techniques; • IRSS activities area (activités de l'IRSS), comprenant les analyses de l'IRSS et les autres documents pertinents archivés. 	<p>Conception en cours; lancement en 2013</p>

Projet IRSS: Réalisations en matière de soutien de la mise en œuvre	
Activité	Résultat
<p>Projets de recommandations de la CMP sur les plantes aquatiques – En se fondant sur les conclusions de l'Étude de l'IRSS sur les plantes aquatiques, l'équipe de l'IRSS a formulé un projet de recommandation aux fins d'examen par la Commission des mesures phytosanitaires (à la CMP-8, en 2013). Cette recommandation viserait la compilation des décisions antérieures de la CMP sur les plantes aquatiques sous une forme et dans un endroit facilement accessibles, ce qui permettrait aux Parties contractantes d'accéder facilement aux renseignements sur les décisions de la CMP concernant les plantes aquatiques. Cela ne créerait pas d'obligations additionnelles pour les Parties contractantes mais renforcerait la capacité des organismes nationaux de protection des végétaux à clarifier la place des plantes aquatiques dans le cadre de la CIPV ainsi que la position de la CMP, afin que le Secrétariat de la CIPV puisse communiquer avec les partenaires pertinents.</p>	Publiées en tant que documents de la CMP en janvier 2013 pour présentation à la CMP-8 en avril 2013
<p>Projet de recommandation de la CMP sur le commerce des plantes et produits végétaux sur Internet – En se fondant sur les conclusions de l'Étude de l'IRSS sur le commerce des végétaux sur Internet, l'équipe de l'IRSS a formulé un projet de recommandation aux fins d'examen par la Commission des mesures phytosanitaires (à la CMP-8, en 2013). Cette recommandation viserait à alimenter le débat entre les Parties contractantes sur la façon de traiter ces questions émergentes dans le cadre de la CIPV et fournirait un ensemble précis d'éléments non contraignants que les organismes nationaux de protection des végétaux pourraient prendre en considération pour déterminer comment traiter cette question émergente d'une manière appropriée au niveau de risque national.</p>	Publiée en tant que document de la CMP en janvier 2013 pour présentation à la CMP-8 en avril 2013
<p>Enquête générale sur la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP: il s'agit d'une enquête concernant les principales obligations de la Convention et d'un examen général des interprétations des Parties contractantes quant au degré de mise en œuvre des normes actuellement adoptées.</p>	Contributions reçues entre septembre 2012 et février 2013; les données sont en cours d'analyse
<p>Enquête sur la NIMP n° 6 de 1997 (<i>Directives pour la surveillance</i>): élaboration, distribution, analyse des résultats et communication des résultats au responsable (membre du Comité des normes) en vue du réexamen de la norme.</p>	Achevée en mars 2012
<p>Enquête sur la NIMP n° 4 de 1995 (<i>Exigences pour l'établissement de zones indemnes</i>): élaboration, distribution, analyse des résultats et communication des résultats au Comité des normes (CN) et au Comité pour le renforcement des capacités et consultation technique entre organismes régionaux de protection des végétaux.</p>	Achevée en mars 2012
<p>Enquête sur la NIMP n° 8 de 1998 (<i>Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone</i>): élaboration, distribution, analyse des résultats et communication des résultats au Comité des normes (CN) et au Comité pour le renforcement des capacités et consultation technique entre organismes régionaux de protection des végétaux.</p>	Achevée en mars 2012

Projet IRSS: Réalisations en matière de soutien de la mise en œuvre	
Activité	Résultat
<p>Étude sur les difficultés d'application et les meilleures pratiques liées à la NIMP n° 6 (Surveillance) – Les résultats du questionnaire sur la NIMP n° 6 (Surveillance) ont été analysés et compilés avec les résultats d'une série d'ateliers mondiaux organisés dans les cinq régions de la FAO, qui ont donné lieu à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un débat sur les informations de référence relatives à la surveillance des organismes nuisibles, qui ont été recueillies dans le questionnaire susmentionné sur la NIMP n° 6; • la collecte d'exemples de meilleures pratiques régionales; • la collecte d'informations et d'exemples liés aux outils qui sont actuellement utilisés dans les régions pour faciliter l'application de la NIMP n° 6; • des recommandations visant l'amélioration de la NIMP n° 6, ainsi que des NIMP n° 4 de 1995 (<i>Exigences pour l'établissement de zones indemnes</i>) et n° 8 de 1998 (<i>Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone</i>). 	Achevée en février 2012
<p>Symposium sur la surveillance: l'IRSS, en collaboration avec la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), a tenu un symposium sur la surveillance. Ce symposium s'est appuyé sur l'analyse des résultats de l'enquête sur la NIMP n° 6 de 1997 (<i>Directives pour la surveillance</i>) pour établir les grandes lignes de manuels sur les systèmes de surveillance. Des experts de la région Asie et de plusieurs autres régions de la FAO y ont participé.</p>	Atelier achevé en novembre 2012
<p>Élaboration d'un manuel sur la surveillance: en se fondant sur les grandes lignes définies lors du symposium sur la surveillance, le Secrétariat de la CIPV collabore avec le Comité pour le renforcement des capacités de la CIPV afin de développer des ressources techniques (comme un manuel) axées sur les besoins identifiés par l'enquête de l'IRSS et le symposium mondial.</p>	Grandes lignes présentées au Comité pour le renforcement des capacités de la CIPV en décembre 2012
<p>Étude sur le commerce des végétaux sur Internet – Conduite par le Secrétariat de la CIPV avec un appui collégial fourni par le Royaume-Uni, cette étude donne aux Parties contractantes une vision d'ensemble des différents types de commerce de plantes et de produits végétaux sur Internet. Elle peut être consultée à l'adresse suivante: https://www.ippc.int/index.php?id=1111059&L=0#irssactivities.</p>	Achevée en mars 2012
<p>Étude sur les plantes aquatiques – Conduite dans le but de fournir à la CIPV des renseignements techniques susceptibles de lui servir de références pour décider de la façon de traiter la question des plantes aquatiques compte tenu de son mandat, cette étude comprend des recommandations en la matière. Elle peut être consultée à l'adresse suivante: https://www.ippc.int/index.php?id=1111059&L=0#irssactivities.</p>	Achevée en mars 2012
<p>Contributions à l'atelier du STDF sur les espèces exotiques envahissantes – Les conclusions des études de l'IRSS sur les plantes aquatiques et sur le commerce des végétaux sur Internet ont alimenté les discussions tenues lors du séminaire sur le commerce international et les espèces exotiques envahissantes organisé par l'OMC en juillet 2012.</p>	Achevées en juillet 2012
<p>Enquête sur la NIMP n° 13 de 2001 (Directives pour la notification de non-conformité et d'action d'urgence) – Cette enquête, réalisée à la demande de l'Organe subsidiaire pour le règlement des différends (SBDS) de la CIPV, visait à analyser les difficultés de mise en œuvre de la NIMP n° 13 de 2001 (Directives pour la notification de non-conformité et d'action d'urgence). Les résultats de l'enquête ont été analysés et présentés au SBDS à sa réunion de mars 2013. Un rapport sur ces résultats sera mis à disposition sur la page Web de l'IRSS sur le PPI.</p>	Achevée en mars 2013

Projet IRSS: Réalisations en matière de soutien de la mise en œuvre	
Activité	Résultat
<p>Enquêtes sur la NIMP n° 17 de 2002 (<i>Signalement d'organismes nuisibles</i>) et sur la NIMP n° 19 de 2003 (<i>Directives sur les listes d'organismes nuisibles réglementés</i>) – Ces enquêtes ont été initialement demandées par le Groupe de travail d'experts sur le renforcement des capacités de la CIPV (organe auquel a succédé le Comité pour le renforcement des capacités). Des projets de questionnaires ont été élaborés afin de permettre la collecte de renseignements sur le degré de mise en œuvre des normes et sur les difficultés de mise en œuvre qui ont des conséquences sur les obligations de notification dans le cadre de la CIPV. Ces projets font actuellement l'objet de consultations et les questionnaires devraient être distribués en juin 2013.</p>	En cours en 2013
<p>Suivi de l'analyse par l'IRSS des difficultés de mise en œuvre des NIMP – Un document récapitulant les difficultés et les meilleures pratiques des Parties contractantes qui ont été identifiées dans le cadre de l'ensemble des activités de l'IRSS entreprises en 2012 ainsi que les mesures de suivi suggérées a été présenté à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-8, 2013). Les renseignements fournis ont alimenté le programme de travail de la CIPV sur le renforcement des capacités.</p>	Achevée en février 2013

3 ACTIVITÉS PENDANT LA TROISIÈME ANNÉE: AVRIL 2013-MARS 2014

9. Les futures activités de l'IRSS comprennent:

- le lancement du site Web et du centre d'assistance de l'IRSS;
- l'identification de donateurs pour la traduction des analyses, outils et ressources existants de l'IRSS;
- l'identification de donateurs pour le deuxième cycle triennal de l'IRSS;
- de nouvelles analyses des difficultés de mise en œuvre des normes adoptées rencontrées par les pays;
- la gestion du centre d'assistance et des outils de soutien connexes;
- l'établissement d'un rapport triennal sur le résultat de l'examen de la mise en œuvre, couvrant le premier cycle de l'IRSS (2011-2014). Ce rapport inclura des conclusions tirées des analyses des NIMP, des données pertinentes provenant du PPI et des études telles que celles sur les plantes aquatiques et le commerce électronique. Le Groupe chargé de l'examen triennal (TRG) de l'IRSS fournira des conseils pour l'élaboration du rapport.